

# SRIAS BRETAGNE

FORMULAIRE DE DEMANDE  
ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

## Prime cartable 2008

Classe de 6<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> année BEP ou CAP

### VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

MINISTERE D'APPARTENANCE : .....

Département d'exercice : 22 - 29 - 35 - 56 (entourer le département)

SERVICE : .....

Adresse professionnelle : .....

Tél : ..... e-mail : .....

### VOUS ET VOTRE FOYER

NOM et Prénom(s) : .....

Mère  Père

De l'enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... e-mail : .....

Situation familiale :

Célibataire	<input type="checkbox"/>	Divorcé(e)	<input type="checkbox"/>
Marié(e)	<input type="checkbox"/>	En union libre	<input type="checkbox"/>
Veuf/veuve	<input type="checkbox"/>	Pacsé(e)	<input type="checkbox"/>
Séparé(e)	<input type="checkbox"/>		

Nombre de personnes au foyer : .....

Revenu fiscal de référence : ..... € (avis d'imposition 2007)

Est-il fiscalement à votre charge (rattaché à votre foyer fiscal) ? oui  non

## VOTRE ENFANT

NOM et prénom(s) : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

.....

Niveau d'études : **Les dossiers de redoublant ne sont pas acceptés.**

Collège – 6 <sup>ème</sup>	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
1 <sup>ère</sup> année de CAP	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
1 <sup>ère</sup> année de BEP	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

### PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION de la Prime cartable

- Le présent formulaire dûment complété.
- Le revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2007).  
En cas de déclarations séparées, fournir les avis d'imposition de toutes les personnes concernées, qu'il s'agisse du conjoint, du concubin, ...  
Si votre situation familiale a changé depuis l'année N-1, fournir tous les documents vous permettant de justifier votre situation de famille actuelle (jugement de divorce, décision de non conciliation, acte de décès, ...).
- Le certificat de scolarité de votre enfant de l'année 2008-2009.
- Pour les CAP et BEP : La liste à en-tête de l'établissement scolaire du matériel et des équipements techniques ou professionnels exigés (hors manuels scolaires).

#### **Dossier et pièces à adresser**

Préfecture Région Bretagne Ile et Vilaine  
SDAS - Secrétariat SRIAS  
3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES Cedex  
02.99.02.12.27 ou 12.41  
anne-marie.redou@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr  
odile.eon@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr

**avant le mardi 30 septembre 2008 (délai de rigueur)**